Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260701-2026_40-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Landévant

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-trois juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. KERVADEC Hervé, Mme PUREN Isabelle, M. MAHO Thierry, Mme JACOB Marina, Mme SIMON Julie, M. BOUCHARD Clément, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. ROLLAND Jérôme, Mme LE LIBOUX Leslie, M. TUAL Matthieu, Mme LEMEL Evelyne, M. COSTA Sébastien, Mme STEPHANT Sabrina, M. BUCHER Aurélien, Mme LE NEILLON Catherine, Mme BERTUZZI Jessica, M. LEROUX Mathis, Mme KERVADEC Héloïse, M. MURAILLE Arnaud, M. MALLET Patrick, Mme GAGNON Béatrice, M. LE ROCH Freddy.

Avaient donné pouvoir :
M. JOSSE Sylvain a donné pouvoir à Mme PUREN Isabelle.
Mme DURIEZ Christine a donné à Mme GAGNON Béatrice.
M. COLLET Boris a donné à M. KERVADEC Hervé.

Mme LEMEL Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2026-39	**Règlement budgétaire et financier.**

Par délibération 2023-37 du 27 juillet 2023, le conseil municipal a autorisé le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 du budget de la commune de Landévant au 1er janvier 2024.

Le passage à cette nouvelle nomenclature rend obligatoire le vote d'un règlement budgétaire et financier. Par conséquent, Monsieur le Maire présente à l'assemblé le projet de règlement ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le règlement budgétaire et financier ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

MAIRIE DE LANDEVANT 56 (Morbihan)